

Focus sur les activités autorisées par une conciergerie sans carte au regard de la Loi HOGUET

Opérations préalables à la mise en location de courte durée

Opérations préalables à la mise en location de courte durée	Conciergerie sans carte	Carte Transaction	Carte Gestion	Références légales
Signature d'un contrat de prestation de service	✓	✓	✓	Hors champ Loi Hoguet
Signature d'un mandat de location	✗	✓	✓	Art. 1, 1 ^o et 1-1 Loi Hoguet
Signature d'un mandat de gestion *	✗	✗	✓	Art. 1, 6 ^o Loi Hoguet
Déclarations administratives de mise en location (en mairie) **	✗	✗	✓	Art. L. 324-1-1 du Code du tourisme
Photos	✓	✓	✓	Hors champ Loi Hoguet
Rédaction et publication d'une annonce sur tout supp ort incluant un lien vers les coordonnées de l'intermédiaire (téléphone, mails, MP sur les réseaux sociaux).	✗	✓	✓	Art. 1er et art. 1-1. Loi Hoguet
Validation des demandes de réservation sur plateformes en ligne	✗	✓	✓	Art. 1er et art. 1-1. Loi Hoguet
Signature du contrat de location saisonnière	✗	✓	✓	Art. L. 324-2 du code du tourisme
Détermination des prix et des modalités de reversement entre propriétaire et prestataire ***	✗	✗	✓	Art. 1er et art. 1-1. Loi Hoguet
Traitement des demandes des prospects	✗	✓	✓	Art. 1er et art. 1-1. Loi Hoguet
Encaissement des acomptes ou arrhes et/ou simple détention d'un règlement (chèque non encaissé)	✗	✗	✓	Art. L 214-1 code de la consommation Art. 54 et 64 Décret Hoguet
Option Assurance annulation séjour (Orias en complément)	✗	✗	✓	Article L511-1 et suivants code des assurances

* Dans ce cas, la conciergerie doit disposer des cartes T & G.

** À compter du 20 mai 2026 au plus tard, cette déclaration devra être effectuée par le propriétaire (Loi LE MEUR).

*** Notion de « hôte » et « co-hôte »

Focus sur les activités autorisées par une conciergerie sans carte au regard de la Loi HOGUET

Opérations concomitantes à l'entrée dans les lieux du locataire

Opérations concomitantes à l'entrée dans les lieux du locataire	Conciergerie sans carte	Carte Transaction	Carte Gestion	Références légales
Remise des clés	✓	✓	✓	Hors champ Loi Hoguet
Encaissement des loyers (soldes)	✗	✗	✓	Art. 54 et 64 Décret Hoguet
Encaissement de la taxe de séjour	✗	✗	✓	Article L2333-33 du CGCT
Encaissement du dépôt de garantie	✗	✗	✓	Art. 54 et 64 Décret Hoguet
Réception, détention d'un règlement ou moyen de paiement pour le compte du propriétaire bailleur (ex: chèque non encaissé)	✗	✗	✓	Art. 54 et 64 Décret Hoguet
Etablissement d'un état des lieux d'entrée	✓*	✓	✓	Hors champ Loi Hoguet
Accueil du locataire avec remise des informations pratiques et touristiques relatives au séjour	✓	✓	✓	Hors champ Loi Hoguet
Fourniture du linge, ménage	✓	✓	✓	Hors champ Loi Hoguet

* Dans la pratique, les conciergeries ne procèdent pas à des états des lieux mais à de simples « check-in ».

Focus sur les activités autorisées par une conciergerie sans carte au regard de la Loi HOGUET

Missions autorisées pendant le séjour du locataire

Opérations concomitantes à l'entrée dans les lieux du locataire	Conciergerie sans carte	Carte Transaction	Carte Gestion	Références légales
Réalisation de menus travaux et dépannage	✓	✓	✓	Hors champ Loi Hoguet
Ordre de mission avec intervention d'un tiers	✗	✗	✓	Art. 1-6° Loi Hoguet
Gestion des dégâts des eaux et autres sinistres : devis, constat, assurance	✗	✗	✓	Art. 1-6° Loi Hoguet
Retenues sur dépôt de garantie et restitution en fin de bail	✗	✗	✓	Art. 54 et 64 Décret Hoguet
Déclaration et reversement de la taxe de séjour	✗	✗	✓	Article L2333-34 du CGCT
Etat des lieux de sortie avec régularisation du dépôt de garantie	✗*	✗	✓	Art. 1-6° Loi Hoguet

* Dans la pratique, les conciergeries font de simples « check-out ».